Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: contribution de la Communauté au Fonds mondial

2001/0251(COD) - 20/11/2001

La commission a adopté le rapport de Joaquim MIRANDA (EUL/NGL, P) modifiant la proposition dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture). La commission demande que soit établie une base juridique pour les contributions ultérieures de la Communauté qui devront s'effectuer annuellement. Elle exige de la Commision que le Parlement soit dûment informé, et demande à cette dernière de lui soumettre, ainsi qu'au Conseil, en 2002, un premier rapport sur la gestion et les méthodes de travail du Fonds.